



PARIS
PROMOTION Z
2019/2021

1^{ère} session
Du vendredi 18 au lundi 21 octobre 2019
(Cycle week-end)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES THERAPEUTIQUES ORTHODONTIQUES ORTHOPEDIQUES ET FONCTIONNELLES



FORMATION INITIALE
CONDITIONS ET INFORMATIONS
D'INSCRIPTION

Depuis plus de 25 ans, des praticiens enseignent à des praticiens
Plus de 1 600 praticiens formés par le CETO

INDEX

1 -	LA FORMATION INITIALE DU CETO	2
2 -	MODALITES D'INSCRIPTION	2
3 -	COÛT DE LA FORMATION	2
4 -	MODALITÉS DE RÈGLEMENT	3
5 -	MATERIEL	3
6 -	MODALITÉS D'ANNULATION	4
7 -	ABSENCE À UNE SESSION	4
8 -	PARTICIPATION FINANCIERE DES ORGANISMES FINANCEURS.....	4
9 -	PROPRIETE INTELLECTUELLE (Enseignement et documents pédagogiques du CETO)	4
10 -	DROITS À L'IMAGE.....	4
11 -	CALENDRIER PROMOTION - Z – CYCLE WEEK-END 2019/2021	5
12 -	HORAIRES DES SESSIONS DE FORMATION	5
13 -	LIEU DES SESSIONS DE FORMATION	5
14 -	INFORMATIONS PRATIQUES.....	5
-	Expédition du dossier d'inscription : CETO 11 rue Contrescarpe 44000 NANTES – France.	
-	Téléphone : +33 (0)2 40 75 12 87	
-	Email : l.caillon@ceto-europe.com	
-	Site web : www.ceto-europe.com	

L'équipe du CETO vous remercie de votre confiance et reste à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous serait agréable de connaître.



Dr Jean FLOUR

Lydie CAILLON

Dr Jean-Pierre JAGUT

Dr Jean-Paul RINGARD



1 - LA FORMATION INITIALE DU CETO

Cycles 1 et 2 indissociables - 8 cours de 4 jours répartis sur 2 années

□ Inscription aux cycles 1 et 2

- > L'enseignement du CETO suit une progression, pour en respecter la cohérence, ces 2 cycles de formation sont indissociables et doivent être obligatoirement suivis dans l'ordre, soit du CAS TYPE 1 au CAS TYPE 8.
- > La présence à tous les cours est indispensable et obligatoire, pour valider l'enseignement de la formation initiale du CETO.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Peuvent postuler à la formation initiale du CETO

- > Les Docteurs en Chirurgie Dentaire et en Chirurgie Maxillo-Faciale,
- > Les Médecins Dentistes ou diplômés étrangers équivalents,
- > Les étudiants en 6^e année d'études de Chirurgie Dentaire.

Le choix du cycle week-end ou du cycle semaine

- > Ce choix détermine votre intégration dans une promotion, après votre inscription aucune modification ne sera acceptée.
- > Ces cycles sont strictement identiques à tous les niveaux (équipe enseignante, pédagogie, logistique...). Ils vous sont proposés par souci d'organisation professionnelle et personnelle.

Validation des inscriptions

- > Les inscriptions sont acceptées et validées par ordre chronologique de réception des dossiers, dans la limite des places disponibles. Une réponse par mail est systématiquement envoyée.

3 - COÛT DE LA FORMATION

Le coût global de la formation initiale s'élève à 15200 €. Ce montant est dû en totalité même en cas d'absence à une session de formation.

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige

	Enseignement	Hébergement/réception
Inclus	Les supports pédagogiques, les ouvrages, le coaching en dehors des sessions de formation, l'accès membre illimité permettant de consulter et de télécharger le logiciel de céphalométrie du CETO, les vidéos, photos, supports pédagogiques et autres documents mis à disposition sur cet espace ...	Les déjeuners et les pauses pendant les sessions de formation (1 déjeuner, sous forme de buffet, et 2 pauses/jour/session, servis, exclusivement, au Novotel Les Halles Paris)
Non inclus	Le matériel orthodontique et de bureau	L'hébergement, les déplacements, les dîners, les boissons ainsi que tous les autres frais personnels.



4 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est un espace de paiement en EURO. Tous les pays de l'Union Européenne, même ceux n'ayant pas l'euro comme monnaie, plus Monaco, la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège, l'Islande et San-Martin, sont membres du SEPA. La zone SEPA est donc le plus large regroupement de pays en Europe. Y compris la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte; Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française), la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Gibraltar, Jersey, Guernesey et l'île de Man, Monaco et San Marin ont adopté l'Euro mais ne font pas parti de l'eurozone.

ZONE SEPA / Document à nous retourner par mail uniquement : votre RIB accompagné du mandat de prélèvement SEPA, complété, signé et daté, en précisant l'option de prélèvements (1, 2 ou 3).

HORS ZONE SEPA / Pour les autres pays un règlement par virements bancaires sera mis en place, selon le même échéancier et les mêmes options.

<input type="checkbox"/> Prélèvements bancaires – Mandat SEPA				
<input type="checkbox"/> Option 1		<input type="checkbox"/> Option 2		<input type="checkbox"/> Option 3
8 prélèvements de 1900 €		2 prélèvements 7600 €		1 prélèvement 15200 €
Dates des prélèvements		Dates des prélèvements		Dates du prélèvement
<input type="checkbox"/> 01/09/2019	<input type="checkbox"/> 01/09/2020	<input type="checkbox"/> 01/09/2019	<input type="checkbox"/> 01/09/2020	<input type="checkbox"/> 01/09/2019
<input type="checkbox"/> 01/11/2019	<input type="checkbox"/> 01/11/2020			
<input type="checkbox"/> 01/02/2020	<input type="checkbox"/> 01/02/2021			
<input type="checkbox"/> 01/04/2020	<input type="checkbox"/> 01/04/2021			
<input type="checkbox"/> Virements bancaires – Hors zone SEPA Uniquement				
3				
<input checked="" type="checkbox"/> Selon l'option choisie, effectuer vos virements (ou votre virement).				
<input checked="" type="checkbox"/> Préciser, obligatoirement, le motif du virement, indiquer votre nom et la référence de la facture.				
<input checked="" type="checkbox"/> Le montant des frais bancaires sont à la charge du débiteur.				
<input checked="" type="checkbox"/> Respecter impérativement cet échéancier.				
Coordonnées bancaires, Sarl CETO Nord - N° IBAN : FR76 3000 4002 8300 0100 6585 373 – BIC : BNPAFRPPNAN - Code banque 30004, Code guichet 00283, N° Compte 00010065853, Clé RIB 73				
En cas de non-paiement, l'accès à la salle de cours sera refusé au participant				

Une facture acquittée, de chaque somme versée, vous sera adressée, par mail, après la validation de l'enregistrement porté au crédit de notre compte bancaire par prélèvement SEPA ou virement international.

5 - MATERIEL

Une trousse complète de matériel est exigée **dès le 1^{er} cours de formation**. Elle comprend tout le matériel nécessaire à la formation initiale du CETO, mais également pour l'exercice en cabinet, permettant ainsi, de commencer des traitements d'orthodontie et d'orthopédie, pendant votre formation, en suivant la progression de l'enseignement. Aucun matériel supplémentaire ne sera demandé durant votre formation, excepté le petit matériel de fournitures courantes : cires, arcs, ligatures, élastiques, bagues, brackets.

Matériel orthodontique

- > Voir liste en annexe
- > Commander votre matériel auprès d'un fournisseur spécialisé en produits orthodontiques, **en respectant obligatoirement les références mentionnées** sur la liste. (Informations complémentaires, commande/devis, sur la liste du matériel CETO)



Fournitures de bureau

- > Voir liste en annexe
- > Acheter vos fournitures dans vos points de ventes habituels

6 - MODALITÉS D'ANNULATION

Annulation avant le début de la formation initiale

- > Toute annulation doit nous être signifiée par courrier ou par email, avec accusé réception. Celle-ci entraînera les pénalités suivantes :
 - Avant 90 jours du 1^{er} cours : 20 % du prix de la formation.
 - Avant 60 jours du 1^{er} cours : 50 % du prix de la formation.
 - Avant 30 jours du 1^{er} cours et absence non signalée : 100 % du prix de la formation.

7 - ABSENCE À UNE SESSION

Absence à une session de la formation initiale

- > Toute absence doit nous être signifiée, par courrier ou par email, avec accusé réception, 3 mois minimum avant la session, sauf cas de force majeure justifiée.
- > Aucun remboursement ne sera effectué, cependant une session de rattrapage sera proposée dans une autre promotion, à titre très exceptionnel et en fonction des places disponibles (décalage pouvant aller de 6 mois à un an).

8 - PARTICIPATION FINANCIERE DES ORGANISMES FINANCEURS

CETO - Organisme de formation agréé sous le N°524 403 045 44

Prises en charge **participatives susceptibles** par des organismes financeurs, après enregistrement, évaluation et acceptation des commissions scientifiques compétentes. (Les demandes de prise en charge sont à effectuer, individuellement, par le participant, auprès des organismes)

- FIFPL : exercice libéral - www.fifpl.fr
- OPCA : exercice salarié – service compétent de l'employeur

9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE (Enseignement et documents pédagogiques du CETO)

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige

- > Les prises de vues, enregistrements audio et vidéo des cours du CETO :
 - Sont soumis à l'appréciation de chaque enseignant pendant son intervention et peuvent être interdits.
- > Les documents, les supports pédagogiques et les ouvrages, les vidéos, les photos, le logiciel du CETO, remis pendant les cours ou téléchargés sur le site du CETO (via votre accès membre) :
 - Sont exclusivement et strictement à usage personnel.
 - Toute copie, représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droit ou ayants cause) est illicite. La reproduction intégrale est interdite. Les parties copiées ne doivent pas excéder, par acte de reproduction, 10 %, et l'obligation de faire apparaître à proximité de l'extrait copié les références bibliographiques.

10 - DROITS À L'IMAGE

Mention obligatoire : en cas de différent ou de contestation ne pouvant être résolu à l'amiable, le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige

Nous vous informons que des photographies ou vidéos, prises au cours de votre formation et sur lesquelles vous êtes reconnaissable, seront accessibles à un public mondial, interne et externe au CETO, ou autre... Via supports papier, numérique, photographiques, CD, DVD, projection, blog, site internet, plaquettes, brochures, réseaux sociaux, ou autres... Les photographies ou vidéos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.



11 - CALENDRIER PROMOTION - Z – CYCLE WEEK-END 2019/2021

Années 2019 – 128 heures – 4 sessions de 4 jours - Le 1^{er} cycle est consacré à l'acquisition des bases de l'orthodontie et de l'orthopédie dento-faciale, permettant d'aborder le traitement des dysharmonies dento-maxillaires en CLASSE I, avec et sans extractions et des CLASSES II. *division 1*, sans extraction.

CAS TYPE 1 Z	Du vendredi 18 au lundi 21 octobre 2019	CLASSE I ; DDM, traitée sans extraction
CAS TYPE 2 Z	Du vendredi 06 au lundi 09 décembre 2019	CLASSE I ; DDM, traitée par 4 extractions, ancrage maximum
CAS TYPE 3 Z	Dates communiquées ultérieurement	CLASSE I ; DDM, traitée par 4 extractions, perte d'ancrage thérapeutique
CAS TYPE 4 Z	Dates communiquées ultérieurement	CLASSE II <i>division 1</i> ; traitée sans extraction

Années 2020 – 128 heures – 4 sessions de 4 jours - Le 2^e cycle permet d'approfondir ces bases, en ajoutant les connaissances nécessaires aux traitements des CLASSES II. *division 1* avec extractions, des CLASSES II. *division 2* et des CLASSES III avec ou sans extractions.

CAS TYPE 5 Z	Dates communiquées ultérieurement	CLASSE II, <i>division 1</i> , traitée avec extractions unimaxillaire
CAS TYPE 6 Z	Dates communiquées ultérieurement	CLASSE II, <i>division 1</i> , traitée avec extractions bimaxillaires
CAS TYPE 7 Z	Dates communiquées ultérieurement	CLASSE II, <i>division 2</i> , traitée sans et avec extractions
CAS TYPE 8 Z	Dates communiquées ultérieurement	CLASSE III, traitée sans et avec extractions

5

12 - HORAIRES DES SESSIONS DE FORMATION

- > 1^{er} jour de 9 h 30 à 13 h 15 et de 14 h 30 à 19 h 00
 - > 2^e et 3^e jours de 9 h à 13 h 15 et de 14 h 30 à 19 h 00
 - > 4^e jour de 9 h à 13 h 15 et de 14 h 30 à 16 h 30
- } Pauses matin et après-midi – Déjeuner 13h30-14h30

13 - LIEU DES SESSIONS DE FORMATION

- > Novotel Paris Les Halles, 8 place Marguerite de Navarre 75001 PARIS - www.novotelparisleshalles.com
Tél. : +33 1 42 21 31 31 - E-mail : H0785-RE@accor-hotels.com
- **Accès cours** – « ATELIER H - Salon Les Halles » – se situe au rez-de chaussée du Novotel, partie meeting, fond du bâtiment, tout droit en entrant, à gauche du patio.

14 - INFORMATIONS PRATIQUES

- > Rejoindre le Novotel en voiture : accès : http://www.novotelparis.com/location/location_fr.shtm - GPS: N 48° 51' 37.91" E 2° 20' 47.51".
 - Direction : Paris Centre, les Quais, Rue du pont-neuf, direction Forum des Halles.
 - Parking le plus proche: Parking Q Park, Rue du Pont Neuf- Paiement uniquement à la réception de l'hôtel.
- > Rejoindre le Novotel en transports en commun :
 - Métro ①⑭ : descendez station châtelet et empruntez la sortie « rue de Rivoli ».
 - Métro ④⑦⑪ : descendez station châtelet et empruntez la sortie « place Sainte Opportune ».
 - RER ①②③④ : descendez station châtelet - les Halles et empruntez la sortie « porte Lescot ».



- > Séjourner au Novotel Les Halles
 - Un tarif préférentiel est accordé aux participants du CETO (B&B). Des fiches de réservation préalablement remplies par le Novotel, vous seront transmises lors de votre inscription. Il faudra cependant, veiller à bien respecter la date limite de réservation mentionnée sur chaque document. Au-delà le Novotel ne sera plus en mesure de garantir la disponibilité et le prix préférentiel accordé. Toute demande reçue sans formulaire rempli, ne pourra pas être prise en compte, ni garantie par l'hôtel. Contact Novotel Réservation Tél : (33)1/42/21/31/31 – e-mail : H0785@ACCOR.COM.

- > Séjourner aux Citadines Les Halles
 - Un tarif préférentiel est accordé aux participants du CETO (Studio) code CETO. Les Citadines 4 rue des innocents, 75001 PARIS - E-mail : leshalles@citadines.com Tél : 01 40 39 26 50 - Résa : 0825 333 332 ou resa@citadines.com – Global Reservations +33 1 4105 7905

